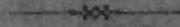


RENÉ MERLET

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE



262-7

GUERRES D'INDÉPENDANCE

DE LA BRETAGNE

SOUS NOMINOË ET ÉRISPOË

(841-851)



VANNES

IMPRIMERIE LAFOLYE

—

1891

GUERRES D'INDÉPENDANCE

DE LA BRETAGNE

SOUS NOMINOÉ ET ÉRISPOÉ (841-851)

Après la conquête de leur pays par Charlemagne, en l'année 799, les Bretons ne prirent guère de repos qu'ils n'eussent reconquis leur ancienne indépendance. Leurs premiers efforts furent impuissants à les délivrer d'une domination qui leur était odieuse ; ils ne parvinrent à s'en affranchir qu'après la mort de l'empereur Louis le Pieux, en profitant des dissensions et des luttes qui éclatèrent alors entre les princes carolingiens.

Les différents historiens de Bretagne ont raconté avec peu de détails et souvent d'une manière inexacte¹ les événements qui, sous les chefs Nominoé et Érispoé, amenèrent la séparation complète entre le royaume breton et celui des Francs. De plus, ces divers récits offrent entre eux un grand nombre de contradictions. — Il nous a semblé qu'il y aurait intérêt à résoudre les problèmes que soulève l'étude de ces guerres d'indépendance, si importantes pour l'histoire de Bretagne.

I

Lorsque l'empereur Louis le Pieux mourut (20 juin 840), les Bretons avaient pour chef Nominoé, qui était de leur race. C'était Louis le Pieux lui-même qui avait autrefois choisi Nominoé

¹ Dom Lobineau est certainement l'historien qui a fait de ces événements le récit le plus exact et le plus circonstancié, et néanmoins il a commis bien des erreurs que nous signalerons dans la suite

comme son lieutenant en Bretagne et il n'avait eu qu'à se louer de son choix : car Nominoé, instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, dont les révoltes avaient causé la ruine, ne tenta pas de se soustraire à l'autorité de l'empereur, tant que celui-ci vécut¹.

Pendant les querelles de succession, qui s'élevèrent dès 840 entre les quatre fils de Louis le Pieux, Nominoé resta d'abord quelque temps sans se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre. En avril 841, Charles le Chauve, étant au Mans, s'informa des intentions du chef breton à son égard. Nominoé, comme réponse, lui envoya des présents avec serment de lui rester fidèle². Cet acte de soumission n'était pas sincère ; Nominoé songeait déjà à mettre à profit les dissensions des princes francs pour se débarrasser de toute dépendance à leur égard. Quelques semaines plus tard, trouvant l'occasion favorable, il sortit des frontières de Bretagne et ravagea les pays de Rennes et de Nantes³.

Le comte qui était alors préposé à la garde du pays de Nantes se nommait Richuin. Il avait succédé, en 832, au comte Lambert disgracié pour cause de rébellion⁴. L'attaque de Nominoé avait été inopinée ; Richuin se trouvait en ce temps retenu à l'armée de Charles le Chauve, et peu de jours après il perdait la vie dans le célèbre combat de Fontenoy⁵, où Charles et Louis furent vainqueurs de leur frère Lothaire (25 juin 841).

Par suite de sa victoire de Fontenoy, Charles le Chauve devint souverain maître des régions occidentales de la Gaule jusqu'aux frontières de Bretagne. Il s'occupa aussitôt d'élire un nouveau comte de Nantes. Deux compétiteurs à cet office se présentèrent ; l'un était

¹ Sur les premiers temps du gouvernement de Nominoé, voir de la Borderie, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, année 1864, p. 272, et *Bull. archéol. de l'Association bret.*, année 1850, p. 31.

² Cf. Nithard, dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules et de la France*, t. VII, p. 18.

³ Ce fait se place entre avril et juin 841. Cf. de la Borderie, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, année 1834, p. 277.

⁴ Après sa disgrâce, Lambert s'était retiré en Italie, où il mourut en 836.

⁵ Fontenoy-en-Puisaye, Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Saint-Sauveur.

Renaud, seigneur d'origine poitevine¹, l'autre Lambert, proche parent de l'ancien comte de Nantes du même nom². Par son origine, ce dernier semblait plus particulièrement désigné pour succéder à Richuin ; mais Charles le Chauve, se souvenant de l'infidélité du premier Lambert, augura peu favorablement de la fidélité du second. Le comté de Nantes fut donc confié à Renaud. C'est pourquoi Lambert, méprisant ce qu'on pouvait lui offrir en compensation, s'éloigna du Roi et s'en fut auprès de Nominoé³.

La défection de Lambert eut lieu dans le courant de l'année 842. Dès que Charles le Chauve en fut informé, il créa Renaud duc d'Aquitaine, c'est-à-dire commandant en chef des troupes de cette région⁴. Voulant lui-même affermir son autorité dans le midi de la Gaule, il passa tout l'été de l'année 843 à parcourir les contrées méridionales de son royaume avec sa femme Ermen-trude.

Nominoé, excité par Lambert, profita de cette absence du Roi pour faire envahir le pays de Nantes⁵. Comme il était alors malade, il chargea son fils Érispoé de conduire l'expédition. De son côté, le duc Renaud vint à la rencontre d'Érispoé jusqu'au village de Messac⁶, près de la Vilaine. Lorsqu'il arriva en ce bourg, la moitié seulement de l'armée bretonne avait traversé la Vilaine. Renaud profita de l'avantage que lui fournissait le hasard : sans plus attendre, il attaqua les Bretons et les mit en déroute.

¹ *Rainaldus, eximius Caroli dux, genere Aquitanicus, Nannetice urbis comes* (*Fragm. histor. Britan.*, dom Bouquet, VII, 46).

² La Chronique de Nantes, mentionnant Lambert et Renaud avant leurs disputes, les désigne ainsi : *Lambertus, ex territorio Nannetensi ortus et bene callidus, et Rainaldus, Pictaviensis nobilis miles, et magne potentie homo* (dom Bouquet, VII, 217).

³ *Ob quam causam, Lambertus, alia donaria minime curans accipere, a rege excessit, et ad Nomonoium Britannia principem, accessit* (*Chron. Nann.*, dom Bouquet, VII, 218). — Voir note A à l'appendice.

⁴ Le titre de duc d'Aquitaine est attribué à Renaud par la Chronique de Nantes : *Bego, post interitum Rainaldi, dux Aquitanie factus* (dom Bouquet, VII, 219). Cf. *Ann. Bert.*, ibidem, VII, 61, 62, et *Chron. Fontanel.*, ibidem, VII, 61.

⁵ Cf. *Ann. Bertin.*, ad ann. 843, dom Bouquet, VII, 61.

⁶ Messac, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Bain.

Fier de son succès, il retourna aussitôt vers Nantes : il s'arrêta en chemin, pour faire reposer ses troupes, dans le bourg de Blain¹. Les soldats étaient dispersés de tous côtés, quand Lambert, qui n'avait pu arriver à temps pour combattre à Messac, survint tout à coup ; il fondit à l'improviste sur les Aquitains débandés et les massacra presque tous. Le duc Renaud périt dans cette défaite (24 mai 843²).

La conséquence de ce combat fut que Lambert, presque sans coup férir, se rendit maître du comté de Nantes, qu'il convoitait depuis de longues années. Il occupa militairement toutes les contrées environnantes et établit si fortement sa domination en ce pays, que Nominé lui-même commença, semble-t-il, à s'inquiéter du voisinage d'un allié aussi entreprenant³.

Cependant Charles le Chauve, revenu d'Aquitaine au mois de juillet 843⁴, donna au comte Bégon la succession de Renaud. Après avoir signé avec ses frères le traité de Verdun au mois d'août, il organisa une expédition en Bretagne, et, tandis qu'il faisait attaquer Lambert par Bégon, il marchait contre Nominé et arrivait jusqu'à Rennes où il établit son camp⁵. Là il reçut la nouvelle de la défaite et de la mort de Bégon, dont l'armée venait d'être taillée en pièces par les lieutenants de Lambert⁶. Forcé de

¹ Blain, Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire, chef-lieu de canton.

² Cf. *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 218. — La date du combat de Blain est fournie par un chroniqueur breton contemporain qui rapporte cet événement comme ayant eu lieu trente jours avant la prise de Nantes par les Normands (dom Bouquet, VII, 46). Or Nantes fut pris par les Normands le jour de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin 843 ; il s'ensuit que le combat de Blain eut lieu le 24 mai 843. Cette date est confirmée par la Chronique d'Aquitaine, si précieuse pour la chronologie des guerres de Bretagne à cette époque : *Rainaldus, IX kalendas junii, a Lamberto perimitur* (dom Bouquet, VII, 223).

³ Voir note B à l'appendice.

⁴ Le 20 juin 843, Charles le Chauve était encore à Toulouse ; dès le 5 juillet suivant il était revenu à Attigny (dom Bouquet, VIII, 443, 444).

⁵ *DCCCXLIII. Karolus prima vice partibus Britannie proficiscitur* (*Chron. Engol.*, dom Bouquet, VII, 222). — Cf. Diplôme de Charles le Chauve du 13 novembre 843, *actum in tentoriis prope Redonis civitate* (dom Bouquet, VIII, 446).

⁶ Cf. *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 219. — Voir à l'appendice note C.

renoncer à cette campagne, il revint par Coulaines¹ et le Mans vers Tours, où il célébra les fêtes de Noël². De Tours il partit pour une nouvelle expédition en Aquitaine, chargeant Hervé, fils du duc Renaud³, de surveiller, avec le comte Bernard, les frontières du Nantais et de l'Anjou.

Charles resta jusqu'au mois d'août 844 dans le Midi : pendant ce temps, Lambert attaqua Hervé et Bernard et les tua tous deux dans un combat livré sur les bords de la Mayenne (été 844)⁴. Nominé de son côté envahit la cité du Mans et la ravagea cruellement ; il ne put pousser plus loin ses dévastations, rappelé qu'il fut en Bretagne par une descente que venaient d'y opérer les pirates normands⁵. Au mois d'octobre, Charles le Chauve eut à Thionville une entrevue avec ses frères Lothaire et Louis, qui envoyèrent à Nominé et à Lambert, des députés chargés de leur annoncer que, s'ils recommençaient leurs ravages et ne se soumettaient pas à Charles le Chauve, les trois rois étaient prêts à unir leurs forces et à marcher contre la Bretagne⁶.

Cette menace eut un effet temporaire. L'hiver 844-845 se passa sans troubles. Mais dès le printemps 845, Nominé recommença ses incursions. Le comte Lambert avait successivement tué tous les ducs et marquis que le roi lui avait opposés tant en Poitou qu'en Anjou ; ces deux régions se trouvaient ainsi presque entièrement privées de leurs défenseurs : ce fut une raison pour Nominé de diriger ses attaques de ce côté. Il traversa d'abord avec ses troupes tout le Nantais, non sans faire à dessein quelques

¹ Cf. dom Bouquet, VII, 598. — Coulaines, Sarthe, arrondissement et canton du Mans.

² Charles le Chauve était à Tours le 27 et le 29 décembre 843 (dom Bouquet, VIII, 448 et 450).

³ *Heriveum, primum natorum Rainaldi* (*Miracula sancti Benedicti*, dom Bouquet, VII, 359).

⁴ *Bernardus et Herveus a Lamberto occiduntur ; quorum Herveus Rainaldi filius fuit* (*Chron. Aquit.*, ad ann. 844, dom Bouquet, VII, 223). — *Landbertus cum Britonibus quosdam Caroli markionum Meduane ponte interceptos perimit* (*Ann. Bert.*, ad ann. 844, dom Bouquet, VII, 62).

⁵ *Ann. Bert.*, ad ann. 844, ibidem.

⁶ *Ann. Bert.*, ibidem.

ravages sur les terres de son allié Lambert qui lui portait ombrage, puis, passant la Loire, il s'avança dans le Poitou, dévasta le pays de Mauge, où il incendia le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, et revint de là en Anjou, qu'il mit à feu et à sang jusqu'à la Mayenne; enfin il se retira en Bretagne, apprenant que Charles le Chauve marchait contre lui¹.

En effet, tandis que s'accomplissaient tous ces désastres, Charles, abandonnant l'Est de son royaume, se dirigea vers la Loire. Au commencement de juin, il était à Saint-Benoît-sur-Loire, quand arriva Didon, abbé de Saint-Florent-le-Vieil, son proche parent, qui lui rapporta les ravages de l'armée bretonne. Charles partit aussitôt pour l'Anjou²; il passa les derniers mois de cette année 845 à chercher l'occasion de livrer bataille à Nominoé; mais il n'atteignit ce but qu'au mois de novembre³. Nominoé hésitait sans doute à en venir aux mains avec les Francs dans un combat qui devait être décisif pour lui.

Enfin l'engagement entre les troupes franques et bretonnes eut lieu le 22 novembre 845⁴, à Ballon, près de Redon⁵. Les Francs furent battus et mis en déroute. Charles le Chauve s'enfuit jusqu'au Mans.

¹ *Nomenoius, ... Ligerim transiens, in Aquitaniam ingreditur, et longius progrediens, ... regionem devastavit. Primum vero monasterium Glonna obsedit destruxitque : indeque longius contra Andegavos processit. Cui venit obviam Karolus rex cum insigni exercitu, datoque interea praelio, superatus est Karolus, multis Francorum millibus occisis* (*Chron. Nann.*, dom Bouquet, VII, 219). — Voir note D à l'appendice.

² Le poème, relatif à la destruction de Saint-Florent, rapporte que Charles vint alors à Angers, où il fit plusieurs dons à l'abbé Didon, pour l'aider à relever les ruines du monastère (dom Bouquet, VII, 307).

³ Le 12 août, Charles était à Mayenne, le 1^{er} octobre en Anjou, *in villa Avegio*, le 19 octobre à Rennes (dom Bouquet, VII, 478 et 480).

⁴ La date de ce jour est donnée par la Chronique de Fontenelle, qui par erreur met cette bataille en 846 au lieu de 845 (dom Bouquet, VII, 41). Il y a tout lieu de croire néanmoins que la date du jour est exacte, d'après l'itinéraire de Charles le Chauve que nous avons indiqué dans la note précédente et d'après les Annales de Saint-Bertin, qui signalent la bataille de Ballon comme le dernier événement important de l'année 845.

⁵ Sur le lieu du combat, voir de la Borderie, *Bull. arch. de l'Association bret.*, année 1857, p. 125 et 152.

Pendant l'hiver 845-846, Nominoé semble avoir poussé ses ravages jusque dans le Maine et le Bessin¹. Le roi Charles fut contraint de demander la paix au duc breton. Au mois de juin 846, il convoqua une assemblée à Epernay; puis il se rendit en Bretagne, où il conclut un traité avec Nominoé². Les clauses de ce traité n'ont pas été signalées par les chroniqueurs.

Mais il en est une qu'on peut tenir pour certaine, c'est le rétablissement de l'indépendance de la Bretagne vis-à-vis du royaume franc. Une autre condition du traité nous est révélée par la lettre que les évêques de la Gaule écrivirent quatre ans plus tard à Nominoé. On y voit qu'en 846, Nominoé, effrayé de la puissance qu'avait acquise dans le Nantais son allié Lambert, avait exigé que Charles le Chauve le délivrât de ce voisinage dangereux³. Le roi des Francs souscrivit aisément à cette clause, et, pour décider Lambert à abandonner le comté de Nantes, il lui offrit en échange le gouvernement d'Anjou⁴.

Lambert accepta cette proposition et fut nommé comte d'Angers vers le mois de juillet 846⁵. Dès les premiers temps qui suivirent

¹ Un auteur contemporain raconte qu'à la fin de l'année 846, on osait encore à peine voyager dans le diocèse de Bayeux, tant était grande la frayeur que les Bretons y avaient causée par leurs ravages. Cf. Lair : *Origines de l'église de Bayeux* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, ann. 1862, p. 97).

² *Carolus apud .. Sparnacum.. conventum.. generalem, mense junio, habuit... Inde partes Britanniz... cum exercitu petens, pacem cum Nomenogio, duce Brittonum, interventibus hinc et inde sacramentis, paciscitur* (*Ann. Bert.*, ad ann. 846, dom Bouquet, VII, 64).

³ Les évêques de Gaule écrivirent en 850 cette lettre à Nominoé, parce que Lambert venait de trahir une seconde fois Charles le Chauve et s'était allié de nouveau au chef breton. Faisant allusion au traité de 846, les évêques disent à Nominoé : « [Lambertum] enim, amator pacis, dominus noster rex, etiam ad tuam suasionem removerat a finibus tuis, et aliis honoribus decoraverat. » et nunc eum rebellare conantem velut in gremium recepisti. » (dom Bouquet, VII, 504).

⁴ Voir note E à l'appendice.

⁵ Nous disons « vers le mois de juillet », parce que la nomination de Lambert comme comte d'Angers dut être une conséquence immédiate du traité conclu entre Charles et Nominoé vers juin 846. En remplacement de Lambert, Charles nomma Amauri comte de Nantes. Amauri est signalé comme comte de Nantes par la Chronique de Fontenelle à l'année 850 (dom Bouquet, VII, 42).

son entrée en charge, devenu abbé de Saint-Aubin d'Angers, Lambert allait trouver le roi Charles pour faire confirmer les privilèges de son abbaye, et il accordait en même temps à son monastère la villa de Lierru près d'Angers¹.

II.

La paix que Nominoé conclut en 846 avec Charles le Chauve dura trois années. Le chef breton, non content d'avoir rendu la liberté à sa nation, voulut se donner à lui-même le titre de roi et il profita du temps de repos que lui procurait le dernier traité pour mettre son projet à exécution. Il s'efforça d'abord de faire approuver sa résolution par le pape ; puis il s'assura du consentement des évêques de Bretagne. Il chassa de leurs sièges les évêques qu'il crut capables de s'opposer à son désir, et mit en leur place d'autres prélats qu'il savait être à sa dévotion. Enfin il se fit sacrer roi des Bretons avec toute la pompe accoutumée à ces sortes de cérémonies dans le monastère de Dol².

Devenu roi, Nominoé, dont l'activité était infatigable, songea à agrandir ses États. Annexer au royaume breton les pays de Rennes et de Nantes, tel fut le but qu'il se proposa d'atteindre pendant les dernières années de sa vie.

Vers la fin de l'année 849, alors que Charles le Chauve était encore occupé à pacifier le Midi de la Gaule, Nominoé tout à coup se jeta sur l'Anjou et désola toute la contrée³. Il y avait trois ans que l'Anjou était gouverné par Lambert : Nominoé, en dirigeant ses

¹ La date de cette charte, accordée par Lambert à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, se place entre le mois de juillet et le mois de décembre 846. Cf. *Pièces justificatives*, n° II.

² La date exacte du sacre de Nominoé nous a paru très difficile à déterminer. Elle demanderait à être l'objet d'une étude spéciale.

³ *Nomenoius, tyrannus Brittonum, ad Andegavis urbem accessit* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — *Nomenogius Brito, consueta perfidia, Andegavis et vicina eis circumquaque loca invadit* (*Ann. Bert.*, dom Bouquet, VII, 66.) — Voir note F à l'appendice.

attaques contre ce comte, avait voulu sans aucun doute se débarrasser d'un adversaire qu'il savait être redoutable. Mais Lambert semble avoir, en ces circonstances, défendu avec son habileté ordinaire le pays confié à sa garde¹.

Lorsque Charles le Chauve apprit que Nominoé, au mépris du traité de 846, avait renouvelé ses incursions, il abandonna l'Aquitaine et revint dans ses états du Nord (vers février 850)². Pour récompenser Lambert de ses services, il lui confia le commandement militaire de la région d'entre Seine et Loire³.

Tout paraissait être rentré dans le calme sur les Marches bretonnes ; mais Nominoé, comprenant quel puissant auxiliaire il avait perdu en Lambert, dut mettre en œuvre tout ce qu'il put inventer de séductions, or, flatteries ou promesses, afin de gagner encore une fois à sa cause cet invincible antagoniste. On ne sait au juste comment il s'y prit pour atteindre son but ; ce qui est certain, c'est qu'il l'atteignit.

Peu de temps après le plaid de Verberie, qui eut lieu en juin 850, Lambert et son frère Garnier passèrent tout à coup à l'ennemi⁴. La situation devenait très critique pour Charles le Chauve : il fallait d'abord veiller à la sûreté du comté d'Anjou, que la défection de Lambert livrait sans défense aux Bretons. Les circonstances exi-

¹ C'est ce que rendent probable les marques de confiance que le roi donna à Lambert à son retour d'Aquitaine.

² *Pluvia largissima in mense february. Dominus rex Carolus de Aquitania regressus est* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

³ *Lambertus qui ducatum tenebat inter Sequanam et Ligerim* (Reginon, ad ann. 860.) — *Lamberto comiti reddita est marka* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — Prudence, dans ses *Annales*, dites *Annales de Saint-Bertin*, a passé sous silence tous les événements de l'année 850 intéressant Charles le Chauve. Les nombreuses défaites et les défections qu'éprouva le roi en cette année suffisent à expliquer le mutisme de l'annaliste officiel. Mais la *Chronique de Fontenelle* supplée pour l'histoire de toutes ces guerres au peu de renseignements contenus dans les *Annales de Prudence*. Les faits y sont sèchement exposés, mais avec une grande précision : on peut dire que cette chronique est à peu près l'unique source de l'histoire de France pour l'année 850.

⁴ *Anno DCUCL, Carolus placitum in Verberia palatio tenuit in mense junio... Lambertus comes et Warnerius, frater ejus... a fide defecerunt et Nomenoio, tyranno Brittonum, se conjunserunt* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

gaoient en cette contrée la présence d'un homme brave et expérimenté : le comte Eudes, qui avait fait ses preuves dans la dernière guerre d'Aquitaine, parut à Charles remplir ces conditions¹.

D'autre part, le roi convoqua sur-le-champ un concile, d'où les évêques assemblés adressèrent à Nominé une longue lettre, menaçant de l'excommunier, s'il ne rompait pas son alliance avec Lambert². Ces menaces furent sans effet. Alors Charles réunit lui-même une armée et partit pour la Bretagne. Il se rendit en premier lieu à Rennes, où il établit une garnison : à peine s'était-il éloigné de cette ville, que Nominé et Lambert vinrent en faire le siège. La garnison épouvantée se rendit sans coup férir : les murailles de la cité furent rasées par les Bretons. De là les deux rivaux de Charles le Chauve se dirigèrent sur Nantes, défendue par le comte Amauri ; la ville tomba en leur pouvoir et subit le même sort que Rennes³. — Puis ils se jetèrent avec une indicible fureur sur l'Anjou. Le comte Eudes fut forcé de reculer devant eux ; il se replia, en remontant la vallée du Loir, vers le comté de Chartres, suivi de près par les Bretons qui arrivèrent promptement dans le Maine⁴.

¹ Ce comte Eudes joua un rôle politique important sous Charles le Chauve. Il était déjà comte de Chartres et de Châteaudun, quand il fut nommé comte d'Angers. Il apparaît comme comte d'Angers dans deux diplômes, l'un du 3 juillet 851 (*Pièces justificatives*, n° III), l'autre du 16 août 851 (dom Bouquet, VIII, 518).

² La lettre, où sont formulées ces menaces et qui est d'un grand intérêt au point de vue historique, a été conservée dans la correspondance de Loup, abbé de Ferrières. On l'a généralement regardée comme émanée d'un concile qui se tint à Paris en décembre 849 ; mais rien n'autorise cette supposition qui est certainement erronée. En effet, il est constant que cette lettre a été écrite après la défection de Lambert, c'est-à-dire postérieurement au mois de juin 850 ; de plus on peut dire qu'elle a été écrite peu de temps après cette défection : « *Nuper etiam excipiens Lambertum*, récemment, disent les évêques à Nominé, tu as reçu Lambert dans ton parti » (dom Bouquet, VII, 564). Il faut en conclure que, vers le mois de juillet ou d'août 850, Charles le Chauve assembla dans un lieu inconnu un concile d'évêques qui adressèrent cette curieuse lettre à Nominé.

³ Cf. *Chron. d'Aquitaine et Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42, 223.

⁴ *Indeque ad Vinomannus cum indicibili furia pervenerunt... Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis* (*Chronicon Fontanellense*, ad annum 850, dom Bouquet, VII, 42). — Comme on le voit, les Bretons se comportaient différemment suivant la condition de leurs prisonniers : ils envoyaient les seigneurs en Bretagne ; quant aux autres captifs, ils se contentaient de les dépouiller de leurs armes.

Mais ici je cède la parole à un vieil historien breton du XV^e siècle, Pierre Le Baud, parce qu'il eut entre les mains des annales de Bretagne aujourd'hui perdues¹. « Quand Nominé, dit-il, eut ainsi dégastée celle cité [d'Angers], il s'en départit et conduisit son exercite selon les rives du fleuve du Loir qui se plonge en Mayenne au-dessus de la dite cité, et bruslant et destruisant les territoires d'Anjou, du Maine et de Neustrie depuis Loire jusques à Neustrie, parvint à Vendosme, où il s'arresta, attendant y recueillir ses ost qui estoient expandus par lesdits territoires, afin d'assaillir le pais de Chartres ; mais comme jà partie de son exercite comença à gaster celle grande plaine qu'on appelle la Beausse, il devint soudainement infirme, et par gravité de doleur finit dedans briefs jours sa vie² » (7 mars 851).

Pendant tout ce temps, Charles le Chauve paraît être demeuré dans l'expectative : étonné par l'impétuosité de ses adversaires, il semble n'avoir d'abord rien tenté pour leur résister. Il était à Chartres au mois de janvier 851³ ; mais dès le mois de février, il avait abandonné cette ville menacée par l'armée bretonne et s'était, suivant toutes probabilités, reporté à Tours, où un document contemporain nous apprend qu'à cette date se tenait un grand plaid,

¹ Pierre Le Baud était conseiller et aumônier d'Anne de Bretagne, à la prière de laquelle il composa son *Histoire de Bretagne*, vaste compilation de chroniques bretonnes dont quelques-unes sont aujourd'hui perdues. L'histoire de Pierre Le Baud était demeurée manuscrite jusqu'au XVII^e siècle. A cette époque, elle fut communiquée à d'Hozier qui la publia à Paris en 1638, dans un volume in-folio, sous le titre d'*Histoire de Bretagne*.

² Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne*, page III. — Ce récit est en parfaite concordance avec celui d'un chroniqueur contemporain, le moine de Saint-Wandrille, auteur de la *Chronique de Fontenelle*, qui raconte que Nominé, après avoir ravagé le Maine, vit avorter ses mauvais desseins, et, par un juste jugement de Dieu, trouva la mort sur le territoire franc qu'il avait envahi : *Nomenius, dux Brittonum, divino judicio, mala intentioni finem dedit, sioque in finibus Francorum mortuus est* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

³ Un diplôme original de Charles le Chauve, conservé aux Archives nationales, à Paris, est ainsi daté : *Data XVII Kalendas februarii, anno XI regnante Karolo glorioso rege, indictione XII. Actum Carnotinas civitate* (Tardif, *Monuments historiques*, p. 102).

*concilium publicum*¹. Dans cette assemblée on dut former une armée prête à marcher contre les Bretons qui ravageaient alors la Beauce : cette armée pouvait en même temps servir à couper la retraite aux envahisseurs.

Sur ces entrefaites, Nominoé mourut, comme nous l'avons vu, à Vendôme, le 7 mars 851². Lambert, s'étant mis alors à la tête des troupes bretonnes, voulut pousser plus avant ses ravages. Mais il ne semble pas avoir tenu longtemps la campagne : il dut bientôt rentrer en Bretagne, non sans avoir essayé lui-même quelques revers³.

III

La mort subite de Nominoé avait sauvé Charles le Chauve d'un grand danger. Lambert et son armée ayant évacué le territoire franc, le royaume tout entier semble avoir joui durant quelques mois d'une tranquillité relative. Charles retourna dans ses villas orientales, tandis qu'Eudes rentrait en possession de son comté d'Anjou.

¹ Nous n'hésiterions pas à affirmer cette présence du roi à Tours, au mois de février 851, si nous pouvions nous appuyer sur un diplôme, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 37, et ainsi daté : *Data XIV kalendas martii, anno XI regnante Karolo gloriosissimo rege, indictione XIII. Actum Turonis, in monasterio Sancti-Martini*, (ce qui correspond au 16 février 851, et non 850, comme le dit M. l'abbé Bourassé; mais cet acte est faux. Cependant la date, qui est conforme aux formules usitées par la chancellerie de Charles le Chauve, pourrait porter à croire qu'elle a été empruntée à un autre diplôme authentique, aujourd'hui perdu. Quoi qu'il en soit, il est certain que, en février 851, il se tint à Tours un grand plaid, où le roi devait se trouver, étant donnée la gravité des circonstances. Un acte du 1^{er} février 851, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 39, porte en effet cette mention : *Data calendis februarii, anno XI regnante domino Carolo rege. Actum Turonis civitate, in concilio publico*.

² Voir note G à l'appendice.

³ *Sed nec sic Lambertus ad fidem flexus est, sed propriam gentem, in qua natus est, Brittones cohortans, insecutus est infeliciter, non tamen sine suorum hominum ac Brittonum damno* (*Chron. Fontanel.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 42).

Mais la paix ne fut pas de longue durée. Vers le mois de juin 851, le roi convoquait à Roucy une assemblée où fut décidée une quatrième expédition en Bretagne⁴. Charles voulait prendre sa revanche et croyait le moment favorable. Les Bretons avaient alors pour roi Erispoé, fils de Nominoé ; Charles espérait contraindre aisément ce nouveau chef à abandonner les pays que Nominoé, dans sa dernière campagne, avait conquis sur les Francs.

Le commandement des troupes d'entre Seine et Loire fut confié au comte de Tours, Vivien⁵. Charles lui-même se dirigea vers Tours et de là en Anjou où il séjourna quelque temps. Le 3 juillet, il confirmait un acte passé entre Eudes, comte d'Angers, et Doon, évêque de la même ville : c'était un échange aux termes duquel Eudes abandonnait à Doon l'emplacement sur lequel était bâti le palais des comtes ses prédécesseurs, et recevait en retour une terre située à l'intérieur des murs d'Angers pour y construire sa nouvelle résidence⁶. Le 16 août, le roi, se trouvant à Juvardeil⁷, confirma, à la requête du comte Eudes, mentionné comme abbé de Saint-Aubin d'Angers, tous les bénéfices que le diacre Anschaire tenait de l'abbaye⁸. Six jours plus tard, le 22 août, et par suite non loin de Juvardeil, eut lieu la rencontre des armées franque et bretonne. — Erispoé remporta une victoire complète ; le duc Vivien et plusieurs autres grands personnages périrent dans le combat⁹.

Après cette défaite, Charles ne songea plus qu'à traiter avec son vainqueur. Revenu à Angers, il fit faire à Erispoé des propositions

⁴ DCCCLI. *Karolus quarta vice Britanniam repetens* (*Chron. Aquit.*, dom Bouquet, VII, 223). — Cf. *Chron. Font.*, ad ann. 851, *ibid.* 42, 43.

⁵ Le titre de *dux* est donné à Vivien par la Chronique d'Aquitaine à propos de cette expédition de 851 (dom Bouquet, VII, 223).

⁶ Voir *pièces justificatives*, n° III.

⁷ Juvardeil, Maine-et-Loire, arrondissement Segré, canton Châteauneuf-sur-Sarthe.

⁸ Cf. dom Bouquet, VIII, 518. *Data XVII kalendas septembris, indictione XIV, in anno XII regni Karoli, gloriosi regis. Actum in villa Gaverdolio*.

⁹ *Karolus... cum Erispoë... certamen inicit, XI kalendas septembris, partemque exercitus cum Viviano duce amisit* (*Chron. Aquit.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 223). Cf. *Chron. Fontanel.*, *ibid.* 43.

de paix avantageuses. Erispoé arriva aussitôt en cette ville : il fut reconnu par Charles comme roi des Bretons ; les pays de Rennes, de Nantes et de Retz, dont Nominoé s'était emparé l'année précédente et que Charles n'avait pu recouvrer, furent définitivement réunis à la Bretagne'. — De son côté, Erispoé promit au roi des Francs de forcer son allié Lambert à abandonner le pays de Nantes (fin de l'année 851).

En apprenant cette nouvelle, Lambert n'attendit pas qu'on lui signifiât sa disgrâce ; il quitta précipitamment son comté et s'enfuit à Craon², où Doda, sa sœur, dirigeait une abbaye de femmes. Lambert était un guerrier de grand talent ; avec les quelques hommes qui l'avaient suivi dans sa fuite, il parvint à se créer dans les environs de Craon un petit État indépendant. Il battit à plate couture le comte du Maine, Gui, qui voulait le chasser de ce territoire : il se construisit un château-fort sur l'une des rives de l'Oudon et s'empara en quelques mois de toute la partie de l'Anjou située à l'ouest de la Mayenne. Il ne domina du reste que peu de temps sur cette contrée ; car il fut tué le 1^{er} mai 852 par Gauzbert, comte du Maine³. Il fut enterré au village de Savennières, non loin d'Angers⁴.

Aussitôt que Lambert fut mort, la partie occidentale de l'Anjou, dont il s'était emparé, fut cédée à Erispoé. Lambert avait été tué le 1^{er} mai 852 ; dès le 25 août suivant, une charte d'Erispoé porte ces mots : *Dominante Erispoe in totam Britanniam et usque ad Medanam fluvium*⁵.

C'est ainsi que se terminèrent ces guerres d'indépendance de la Bretagne. En moins de dix années, grâce à leur énergie persévérante, Nominoé et son fils Erispoé étaient parvenus à émanciper leur nation et à conquérir, sur un ennemi qui leur était supérieur en force, une fraction importante du territoire franc.

¹ *Ann. Bert.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 68.

² Craon, Mayenne, arrondissement Château-Gontier, ch.-l. canton.

³ *Lambertus comes a Gauzberto, Cenomannensium comite, Kalendis maii, occiditur* (*Chron. Aquit.*, ad an. 852, dom Bouquet, VII, 223).

⁴ *In territorio Andegavensi apud Saponarias sepultus fuit* (*Chron. Nann.*, dom Bouquet, VII, 219). — Savennières, Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers, canton Saint-Georges-sur-Loire. Sur cet épisode placé à tort sous le règne de Nominoé par la Chronique de Nantes, voir note E à l'Appendice.

⁵ Cf. de Courson, *Cartulaire de Redon*, p. 367.

APPENDICE.

NOTE A.

Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (t. I, p. 37), a commis une assez grave erreur à propos des événements qui amenèrent la défection de Lambert en 842. Il suppose que ce fut à la prière de Nominoé que Charles le Chauve refusa le comté de Nantes à Lambert. Mais, lorsque Charles le Chauve s'occupait d'élire un comte de Nantes, il était en hostilités ouvertes avec Nominoé qui venait de dévaster le Nantais, et il est invraisemblable que le chef breton ait, en ces circonstances, influé sur le choix du comte qu'on lui donnait comme antagoniste. D'un autre côté, le premier acte de Lambert, après son échec, fut de se rendre à la cour de Nominoé qui l'accueillit avec faveur. Pour expliquer cette conduite de Lambert, dom Lobineau est contraint de supposer que Lambert ignorait apparemment que c'était à la prière de Nominoé que Charles le Chauve lui avait refusé le gouvernement du Nantais. Tout cela est inadmissible. L'erreur de dom Lobineau a pour cause la fausse interprétation d'un passage de la lettre que les évêques de Gaule écrivirent en 850 à Nominoé. Dans cette lettre, les évêques font allusion à une clause du traité conclu en 846 entre Nominoé et Charles le Chauve. A cette date, en effet, Nominoé, fatigué du voisinage d'un allié trop turbulent, avait demandé à Charles le Chauve d'éloigner Lambert des frontières de Bretagne, et le roi des Francs avait consenti à enlever à Lambert le comté de Nantes pour lui donner en échange le comté d'Anjou.

NOTE B.

Un mois après la bataille de Blain, le 24 juin 843, les pirates normands s'emparèrent de la ville de Nantes qu'ils mettaient à feu et à sang. La Chronique de Nantes, qui a été rédigée par un auteur hostile au comte Lambert, prétend que les Normands furent appelés à Nantes par Lambert lui-même, qui, après le combat de Blain, n'avait pu s'emparer, comme il l'espérait, de tout le comté nantais (dom Bouquet, vu, 218).

Dom Lobineau (*Histoire de Bretagne*, I, 38) n'aurait pas dû admettre cette fable, qui est réfutée par un document d'une autorité plus grande que celle de la Chronique de Nantes, je veux parler du *Fragment d'histoire de Bretagne*, publié par dom Bouquet (VII, p. 46-52). On y lit qu'après le combat de Blain, Lambert s'empara de tout le comté de Nantes (*ibid.*, p. 46). On voit en outre dans ce récit que Lambert, loin d'avoir attiré les Normands sur la ville de Nantes, combattit alors contre eux. En effet, certains prisonniers des Normands s'étant échappés, ceux-ci n'osèrent les poursuivre, tant était grande la crainte que leur causait le comte Lambert. *Captivos vero, qui fugerant, timore Lamberti minime ausi fuerunt persequi* (*ibid.*, p. 47).

NOTE C.

Dom Lobineau a eu tort, suivant nous, de rapporter la mort de Bégon comme contemporaine de celle des comtes Hervé et Bernard, qui furent tués dans l'été de 844 (*Histoire de Bretagne*, I, 40). D'après le *Fragment d'histoire de Bretagne* (dom Bouquet, VII, 48), vers le mois de juillet 843, lorsque les Normands eurent abandonné le Nantais, le comte Lambert s'empara des pays de Mauge, d'Herbauge et de Tiffauge qu'il distribua à ses lieutenants. C'est alors que Bégon, voulant chasser de ces régions les partisans de Lambert, fut tué dans un combat par l'un d'eux. Or on sait qu'après le traité de Verdun, conclu au mois d'août 843, Charles le Chauve fit une expédition en Bretagne. Il y a tout lieu de croire que le roi avait ordonné à Bégon d'attaquer Lambert, tandis que lui-même marchait contre Nominoé. Par suite Bégon serait mort vers le mois de novembre 843, alors que Charles le Chauve était sur le point d'entrer en Bretagne (diplôme du 13 novembre 843). Les chroniques bretonnes ont donc raison de présenter la mort de Bégon comme peu postérieure au sac de Nantes du 24 juin 843 ; et cette mort n'est pas contemporaine de celle des comtes Hervé et Bernard, qui ne furent tués que l'année suivante, vers juin 844.

NOTE D.

La campagne, au cours de laquelle fut brûlé le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, et qui, au dire de la *Chronique de Nantes*, se termina par la défaite de Charles le Chauve, est certainement celle de 845. Car, durant les quatre expéditions qu'il fit en Bretagne, Charles le

Chauve n'en vint qu'une seule fois aux prises avec Nominoé : ce fut le 22 novembre 845, à Ballon, où son armée, ainsi que le rapporte la Chronique de Nantes, fut taillée en pièces par les troupes de Nominoé. La destruction de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, « *monasterium Glouance* », eut donc lieu en 845. Cependant les historiens modernes ont généralement attribué à l'année 849 la ruine de ce monastère. Mais leur opinion est fondée sur un document apocryphe, c'est à savoir un diplôme de Charles le Chauve en faveur de Saint-Florent, daté du 8 juin 849, où le roi raconte dans un préambule insolite que Nominoé vient de brûler le monastère (dom Bouquet, VIII, 504). Le style de cet acte tout entier est contraire aux formules usitées par la chancellerie carolingienne. On y trouve d'ailleurs des preuves certaines de falsification. Raoul, signalé comme abbé de Saint-Florent, ne pouvait être à la tête de ce monastère le 8 juin 849 ; car Didon, abbé depuis 845, l'était encore le 15 janvier 850, d'après un diplôme conservé en copie à la Bibliothèque Nationale (collection dom Housseau, tome I, n° 66). Amauri apparaît de même dans ce faux diplôme du 8 juin 849 comme archevêque de Tours ; or Landran, archevêque de Tours depuis 846, l'était encore en 850, époque où il souscrivit la lettre adressée par les évêques de Gaule à Nominoé (sur cette lettre, voir ce que nous en avons dit plus haut). Pour déterminer à quelle époque fut incendié le monastère de Saint-Florent, il ne reste donc que le texte de la Chronique de Nantes, que nous avons cité précédemment, et les vers sur la destruction de cette abbaye, publiés par dom Bouquet (VII, p. 306-307). Ces deux documents s'accordent à dire que Saint-Florent fut brûlé par Nominoé dans une expédition que ce duc breton fit dans les contrées situées au sud de la Loire. Or, au cours de ses nombreuses guerres, Nominoé ne dépassa la Loire qu'une seule fois, ce fut en l'année 845 où il s'avança jusqu'en Poitou. Ajoutons que le poème sur la destruction de Saint-Florent raconte que l'abbé Didon, après l'incendie de l'abbaye, se rendit à la cour de Charles le Chauve :

*Abbas erat Dido bonus,
Regi Carolo proximus,
Qui, convocatis fratribus,
Regem adit quantocius.*

Cette présence de l'abbé Didon près de Charles le Chauve, dans le courant de l'été 845, est prouvée par un diplôme du 13 juin 845 (Cf. *pièces justificatives*, n° I).

NOTE E.

On est fort embarrassé pour dire quel fut le motif de la brouille qui survint en 846 entre Nominoé et Lambert. Suivant nous, il est probable que le chef breton était offusqué de la puissance que Lambert s'était acquise sur les confins mêmes de la Bretagne. Nominoé avait espéré sans doute que Lambert ne serait que comme son lieutenant à Nantes. Mais Lambert, grâce aux nombreuses victoires qu'il avait remportées sur les Francs, s'était rendu complètement indépendant et avait établi très fortement sa domination tant sur le Nantais que sur les pays de Mauge, d'Herbage et de Tiffauge. En un mot, vis-à-vis de Nominoé, il était devenu d'auxiliaire soumis un rival dangereux.

La *Chronique de Nantes*, en racontant les événements qui causèrent l'expulsion de Lambert du pays nantais en 846, a commis une assez grave erreur. Suivant cette chronique, ce serait Nominoé, qui, à la prière de Charles le Chauve, aurait chassé Lambert du comté de Nantes. Lambert aurait été alors forcé de se réfugier en Anjou et il s'y serait maintenu indépendant jusqu'à l'époque de sa mort (dom Bouquet, VII, 219). Ces faits sont en contradiction absolue avec ce que les chartes et les chroniques contemporaines nous font connaître des derniers temps de la vie de Lambert. Mais on peut s'expliquer la cause de l'erreur commise par l'annaliste breton. — Après le traité de 846, ce ne fut point Nominoé qui expulsa Lambert de Nantes à la prière de Charles le Chauve; ce fut Charles le Chauve, qui, à la prière de Nominoé, retira à Lambert le gouvernement du Nantais. La lettre des évêques de Gaule en fait foi. Mais cinq ans plus tard, lors du traité conclu à Angers en 851 entre Charles le Chauve et Erispoé, fils de Nominoé, les choses se passèrent différemment. A cette date, en effet, Lambert était en bonne intelligence avec le chef des Bretons, et ce fut Charles le Chauve qui posa comme l'une des conditions du traité qu'Erispoé chasserait Lambert du comté de Nantes. C'est alors que Lambert se réfugia en Anjou où il fut tué l'année suivante par Gauzbert, comte du Maine. Le chroniqueur nantais, dans son récit, a confondu entre elles les deux disgrâces de Lambert qui furent provoquées l'une par le traité de 846, l'autre par le traité de 851. — Quant au rôle qu'aurait joué, suivant cette même chronique, l'évêque de Nantes Actard, à propos de l'une ou de l'autre des disgrâces de Lambert, il est difficile de l'établir exactement.

NOTE F.

Les Annales de Saint-Bertin, généralement si précises, contiennent relativement aux événements de l'année 849, une erreur que l'on peut rectifier grâce à la Chronique de Fontenelle et aux diplômes de Charles le Chauve. L'expédition du roi dans l'Aquitaine et l'invasion de Nominoé en Anjou y sont mentionnées chacune à deux reprises différentes. Or il est certain qu'en 849 Charles ne fit qu'une expédition dans le midi, de même que Nominoé ne fit qu'une invasion en Anjou. — Voici en effet quel fut l'itinéraire de Charles le Chauve pendant cette année 849. Au mois de janvier, Charles a une entrevue à Péronne avec Lothaire (*Chron. Fontanel.*); au mois de février, revenu de cette entrevue, il est à Quierzy (diplôme du 23 février 849, dom Bouquet, VIII, 499); il reste à Quierzy ou dans les environs jusqu'au commencement de mai (diplômes donnés à Quierzy le 13 mars et le 1^{er} mai 849, dom Bouquet, VIII, 500, 501). Pendant ce temps, il présida à Quierzy un concile d'évêques où fut condamné Gothescalc. Au mois de mai, Charles a une entrevue avec Louis le Germanique (*Ann. Bert.*); enfin au mois de juin, il assemble un plaid à Chartres, de là part pour l'Aquitaine et y reste jusqu'au mois de décembre (*Chron. Fontanel.*). Depuis janvier jusqu'à juin 849, Charles ne quitta donc pas le nord de son royaume, et les Annales de Saint-Bertin, en mentionnant, dans le cours de cette année, deux fois l'expédition d'Aquitaine et deux fois l'invasion de Nominoé n'ont fait que se répéter. Cf. *Ann. Bertin.*, ad ann. 849, dom Bouquet, VIII, 66.

NOTE G.

Les érudits ne sont pas d'accord sur la date exacte de la mort de Nominoé. Toutefois l'année et le lieu de cet événement sont certains. Le roi breton mourut en 851, à Vendôme, au cours d'une campagne qu'il fit en Neustrie. Voici quel avait été l'itinéraire de Nominoé pendant cette expédition. Parti de Nantes en 850 (*Chron. Fontanel.* et *Chron. Aquitan.*), il se dirigea sur l'Anjou qu'il ravagea, remonta le cours du Loir et parcourut le comté du Maine; puis, tandis que ses troupes

dévastait la Beauce, il s'arrêta à Vendôme, où il tomba malade et mourut. Tous ces événements se sont succédés sans interruption. La Chronique contemporaine de Fontenelle et la chronique inconnue, dont Pierre Le Baud nous a conservé le récit, s'accordent sur ce point. Malheureusement Pierre Le Baud n'a pas assigné de date aux diverses phases de cette campagne; la chronique qu'il compulsait n'en assignait peut-être pas elle-même. Mais, d'après la Chronique de Fontenelle, nous savons que, lorsque Nominoé et ses troupes dévastaient la province du Maine, l'année 850 n'était pas encore achevée. D'autre part cette même Chronique de Fontenelle et les Annales Bertiniennes rapportent toutes deux la mort de Nominoé comme le premier événement important de l'année 851. Une note annalistique d'origine contemporaine est encore plus précise et place cette mort à la date du 7 mars 851¹. D'où il y a lieu de conclure que la campagne de Nominoé s'effectua pendant l'hiver 850-851².

D'après la Charte n° 26 du *Cartulaire de Redon*, M. de la Borderie a cru devoir reculer la mort de Nominoé jusqu'en juillet 851 (*Bibl. de l'École des Chartes*, année 1864, p. 279-280). Voici comment cette charte est datée : *Factum est hoc feria V, VIII idus julii, luna XII, indictione V, anno... regnante Karolo rege, VI anno principatus Erispoe in Britannia*. Cette date correspond au 8 juillet 857. Le rédacteur de cette charte

¹ Cette note est empruntée à la Chronique d'Angoulême (dom Bouquet, VII, 222). On ne peut dire que la Chronique d'Angoulême soit une copie de la Chronique d'Aquitaine, laquelle ne rapporte pas cette date. Car la Chronique d'Angoulême donne d'autres dates précises que la Chronique d'Aquitaine n'a pas reproduites. Ainsi, à l'année 841, la Chronique d'Angoulême donne le 25 juin pour date du combat de Fontenoy; cette date est exacte, et la Chronique d'Aquitaine ne la rapporte pas. De même, aux années 863 et 866, la Chronique d'Angoulême donne les dates de jour où moururent les comtes d'Angoulême Turpion et Emenon. La Chronique d'Aquitaine, en signalant ces deux événements, a passé les dates de jour sous silence. Il nous semble en un mot qu'il y aurait plutôt lieu de conclure que c'est la Chronique d'Aquitaine qui a été copiée sur celle d'Angoulême, ou bien qu'elles dérivent toutes deux d'une même chronique aujourd'hui perdue.

² C'est ce que confirme pleinement le récit de la Chronique de Fontenelle *Anno DCCCL, ... Ipsis diebus Amalricus comes et alii plures a Nomenio, duce Brittonum, et Lantberto, tyranno, in Nannetis urbe capiuntur. Indeque ad Cinomannis cum indicibili furia pervenerunt, Lantberto tyranno, proditore... hæc cooperante. Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis. — Anno DCCCLI, indictione XIV, Nomenio, dux Brittonum, divino judicio male intentioni finem dedit : sicque in finibus Francorum mortuus est* (dom Bouquet, VII, 42).

faisait donc partir le règne d'Erispoé, fils et successeur de Nominoé, d'une époque postérieure au 8 juillet 851. Mais, d'après la teneur même de la date, on voit que ce rédacteur, qui était un moine de Redon, a considéré l'autorité d'Erispoé comme dépendante jusqu'à un certain point de celle du roi des Francs. C'est ce que semble prouver la mention du règne de Charles le Chauve mise avant celle du principat d'Erispoé. Le rédacteur de cette charte ne devait pas être de ceux qui admettaient qu'Erispoé était devenu roi des Bretons du fait même de la mort de son père : il est probable qu'il prenait pour point de départ des années de règne du chef breton le traité d'Angers, postérieur au 8 juillet 851. C'est lors de ce traité en effet que Charles le Chauve donna à Erispoé les insignes royaux, *lam regalibus indamentis quam paternæ potestatis ditioe donatur* (*Ann. Bert.*, ad ann. 851). Quoi qu'il en soit, la charte du cartulaire de Redon ne peut, suivant nous, infirmer la date du 7 mars 851, assignée par la chronique d'Angoulême à la mort de Nominoé; car tous les récits d'auteurs contemporains concordent à faire placer cet événement dans les premiers mois de l'année 851.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

845, 13 juin. — *Saint-Benoît-sur-Loire*¹.

Charles le Chauve, à la prière de Didon, abbé du monastère de Saint-Florent-le-Vieil, concède à ce monastère la villa de Pocé en Anjou.

In nomine sanctæ et individuae Trinitatis, Karolus, gratia Dei rex. Si precibus sacerdotum, quas pro suis vel ecclesiarum sibi commissarum necessitatibus aliquando nobis intimare voverunt, aurem libenter accommodamus, eorumque justas et rationabiles petitiones ac postulationes ad optatum pervenire facimus effectum, non solum regiam in hoc exercemus consuetudinem, sed etiam eosdem sacerdotes ad Dei

¹ Saint-Benoît-sur-Loire, Loiret, arrondissement Gien, canton Ouzouer-sur-Loire.

misericordiam pro nobis exorandam promptiores atque devotiores facimus. Quapropter noverit omnium sanctae Dei ecclesiae nostrorumque fidelium, praesentium atque futurorum, solertia, qualiter Dido², venerabilis abba monasterii Sancti Florentii, quod est constructum super alveum Ligeris, in pago videlicet Medalgico, nostram deprecatus est magnificentiam ut sibi, ob Dei amorem et animae nostrae emolumentum, ad partem sui monasterii, ad adminiculandam necessitatem Deo famulantium, quamdam villam nomine Pociacum¹, sitam in pago Andegavensi, de ratione Sancti Mauricii, quam semper vassi dominici in beneficio habere visi sunt, per nostrae auctoritatis conscriptum in jus beneficii concedere dignaremur, quatenus et eorum necessitas, Deo annuente, in nostra eleemosyna exinde suppleretur, et annis singulis census, qui temporibus antecessorum nostrorum partibus Sancti Mauricii exinde datus est, absque dilatione redderetur. Cujus, inquam, petitionem, divino ferventes amore, libenter annuimus, et praenominatam villam, sub ea conditione qua nostram supplicatus est excellentiam, per hanc nostrae auctoritatis roborationem partibus monasterii Sancti Florentii concedimus atque confirmamus, ita ut perpetuis temporibus absque alicujus contradictione aut diminoratione praefatam villam rectores ipsius monasterii per hanc nostram largitionem in jus beneficii teneant et faciant quicquid legitime ordinaverint, ac partibus Sancti Mauricii, Andegavensis ecclesiae, annis singulis censum ab antiquo statutum solvere non differant. Et ut haec auctoritas misericordiae nostrae perpetuis temporibus firmior valeat permanere, manu nostra subterfirmavimus, et anulo nostro sigillari jussimus.

Signum KAROLI, gloriosissimi regis.

Jonas, diaconus, ad vicem Hludowici, recognovit et subscripsit.

Data idibus junii, anno V, indictione VI^a, regnante Karolo, gloriosissimo rege. Actum in monasterio Sancti Benedicti, in Dei nomine feliciter. Amen.

¹ Didon est cité dans les actes comme abbé de Saint-Florent depuis 845 jusqu'à 850.

² Pocé, hameau de la commune de Saumur (Maine-et-Loire).

³ L'indiction VI correspond à l'année 843 et non à 845. On a ici une preuve qu'à la chancellerie de Charles le Chauve on se trompait souvent dans le compte des indictions; car il est certain que ce diplôme date de 845. Les *Annales Bertiniennes* signalent en effet le séjour du roi à Saint-Benoît-sur-Loire dans le courant de l'été 845; et, d'autre part, en 843, pendant les mois de mai et de juin, Charles le Chauve ne pouvait être à Saint-Benoît, car il était à Toulouse, Cf. dom Bouquet, VIII, 441-443, et VII, 598.

- A. Original aux Archives de Maine-et-Loire, mutilé.
- B. Copie du XII^e siècle, à Cheltenham en Angleterre, dans le *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur, f° 3 r^o et v^o.
- C. Copie du XII^e siècle, aux archives de Maine-et-Loire, dans le *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 24 v^o.
- D. Copie du XIII^e siècle dans le *Livre rouge* de Saint-Florent, aux archives de Maine-et-Loire, f° 20 v^o.
- E. Copie du XVIII^e siècle, à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection Baluze, tome XLII, f° 107^o v^o.
- F. Copie du XVIII^e siècle, à la Bibliothèque Nationale, collection dom Housseau, tome I, n^o 44.

II

846, entre juillet et décembre¹.

Le comte d'Angers, Lambert, après avoir fait, comme abbé de Saint-Aubin, confirmer les privilèges de son monastère par le roi Charles le Chauve, accorde audit monastère la villa de Lierru, près d'Angers.

In nomine sanctae Trinitatis, ego Lambertus, divina annuente clementia, congregationis Sancti Albini rector, notum siquidem fieri exopto fidelibus sanctae Dei ecclesiae, praesentibus scilicet et futuris, quod adierint clementiam pietatis nostrae fratres praedictae congregationis, poscendo supplici voce quatenus eorum petitionibus praeberem assensum, videlicet ut innotescerem domno regi Carolo, qualiter pater ejus pie recordationis, domnus Hludowicus, hortante Ebriano episcopo, qui tunc eorum existebat pastor, eis per praeceptum concesserit quasdam

¹ La date de cette chartre résulte de ce que Lambert ne devint comte d'Angers que postérieurement au mois de juin 846 et d'autre part de ce que l'archevêque de Tours, Ursmar, qui souscrivit cette chartre, était mort avant la fin de décembre 846, époque où son successeur, Landran, siégeait avec les autres évêques de Gaule au concile qui se tenait alors à Paris (Cf. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, dom Bouquet, VII, 213, et Héfélic, *Histoire des conciles*, traduction de l'abbé Delarc, tome V, 321-325). Le comte Lambert fit sans doute rédiger cette chartre peu de temps avant la mort d'Ursmar; car, à la fin, aussitôt après la signature d'Ursmar, se lit celle de Landran, son successeur.

villas ad usus ipsorum, quarum haec habentur vocabula : Mairomnus¹, Clementiniacus², Sabiacus³, Papirius, Multonacus⁴, Monasteriolus, et vineam quae infra monasterium consistit, necnon piscationem a porta Canciacensi⁵ usque ad insulam, quae nuncupatur Jurelista⁶, et ex villa Justiniaco de sale annuatim modia C, seu, ob amorem et reverentiam ejusdem sancti Albini, veluti tranquillis mentibus possent Creatori omnium, Domino, militari, certum fratrum numerum in eorum instituerit ordine, scilicet quadragenarium quintum, ut sub hoc numero victum et vestitum habere possent, ne forte si major adforet numerus, scandalum generaret fratribus, et ut mansiones, necnon diversa aedificia quae unusquisque pro modulo suo infra claustrum construeret, post eorum discessum, suis propinquis vel clientibus relinquendi potestatem haberent, eis siquidem qui in eodem ordine vitam degerent; imo etiam ut suggererem eidem piissimo regi paternum hujus facti renovare praeceptum, veluti quod factum erat per futura tempora firmiter haberetur atque diligentius ab omnibus conservaretur. Sed quoniam in praedictis rebus non eis sufficientia erat stipendii, deprecati sunt largitatem pietatis nostrae, ut concederemus eis, assensu regali, quandam villam, nomine Ladriacum⁷, cum omnibus suis appendentiis, id est Prisciniaco⁸ villa, caeterisque. Quorum petitionibus, pro amore Dei eorumque assidua fidelitate, assensum praebens, adii praesentiam domni regis Caroli, totis viribus postulans, ut petitiones praefatas clementer perageret; quod misericordissima ejus pietas agere non est dedignata, sed quod a patre piissimo actum fuerat, sua mitissima confirmavit autoritate, addens insuper, ob nostram deprecationem, postulatam a praedictis fratribus villam Ladriacum cum omni integritate, ne in aliis hujusmodi saeculi turbationibus, aliqua stipendii praedictos fratres molestaret defectio. Quamobrem necesse fuit praedictis fratribus a nobis accipere hanc scripturae autoritatem, ut certius nostra patesceret voluntas, qua concedimus atque in perpetuum concessum fore volumus eis praefatas res

¹ Méron, Maine-et-Loire, arrondissement Saumur, canton de Montrouil-Bellay.

² Trèves, commune Trèves-Gunaud, Maine-et-Loire. Cf. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

³ Sazé, commune Chemellier, arrondissement Saumur, canton Gennes.

⁴ Monnet, commune Beaufort-en-Vallée, Maine-et-Loire, arrondissement Baugé.

⁵ La porte de Chanzé, Chanzé, commune Saint-Gemmes-sur-Loire.

⁶ Gilettes, hameau, commune Angers.

⁷ Lierru, commune Angers.

⁸ Bressigny, faubourg d'Angers.

omnes, ita ut nec nobis, nec ullis successorum nostrorum aliquod obsequium exinde impendatur; sed quicquid ex eisdem exigi jure potest ab aliquo ex eorum numero dispensatore fidelissimo, ipsi ad suos usus habeant atque firmissime possideant sub praefato fratrum numero atque aedificiorum concessa potestate, veluti regali continetur autoritate. Unde obsecro successores meos, qui diversa venturi sunt per tempora, ut, veluti sua voluerint acta fore stabilia, ita hoc meum factum sinant manere inviolatum; et, ut haec ipsa autoritas a me certius facta credatur, manu propria sub signo sanctae crucis eam confirmavi, et caeteros fideles sanctae Dei ecclesiae episcopos atque abbates confirmare ratum decrevi.

Lambertus comes a me factum [subscripsi].

In Christi nomine, Ursmarus¹, indignus Turonicae matris ecclesiae archiepiscopus, [subscripsi].

Landrannus², gratia Dei Turonicae ecclesiae archiepiscopus, huic decreto relegi et subscripsi.

Actardus³, episcoporum Dei servus, sedis Nanneticae indignus episcopus, huic decreto [subscripsi].

Dodo⁴, Andecavensium praesul, huic decreto assensum praebui.

Frotmundus⁵, Sanctonicae urbis episcopus, [subscripsi].

In Dei nomine⁶, Erimannus, episcopus Nivernensis ecclesiae, huic testamenti decreto assensum praebui.

Sirmundus, presbiter. Guarnerius, presbiter. Ranulfus. Ebroinus.

A. Copie du XII^e siècle, à la Bibliothèque communale d'Angers, dans le cartulaire de Saint-Aubin, f^o 5.

B. Copie du XVIII^e siècle, à la Bibliothèque Nationale de Paris, collection dom Housseau, tome I, n^o 57.

C. Imprimée par dom Martenc dans le *Thesaurus Anecdolorum*, tome I, col. 36.

D. Imprimée par dom Morice dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Tome I, col. 279.

¹ Ursmar, archevêque de Tours de 836 à 846.

² Landran, archevêque de Tours de 846 à 850.

³ Actard, évêque de Nantes de 843 à 848.

⁴ Doon, évêque d'Angers de 836 à 880.

⁵ Fromond, évêque de Saintes.

⁶ Armand, évêque de Nevers de 840 environ à 860.

III.

851, 3 juillet¹.

Charles le Chauve confirme un échange conclu entre Doon, évêque d'Angers, et Eudes, comte de la même ville.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis, Karolus, gratia Dei rex. Notum esse volumus cunctis fidelibus sanctae Dei aeccliesiae et nostris, praesentibus atque futuris, quia Dodo, venerabilis Andecavorum episcopus, et Odo, illustris comes, ad nostram accedentes sublimitatem, innotuerunt qualiter inter se quasdam terras pro communis utilitatis compendio commutassent vel concambiassent. Dedit itaque praefatus Dodo, episcopus, antedicto Odoni, comiti, ex rebus aeccliesiae suae, tam ex cella Calonense quam matris aeccliesiae Sancti Mauricii, aequis mensuris funibusque determinatam, paginam terrae, intra murum civitatis Andecavis, in qua opportunitas iamdicti comitis mansurae sedis suorumque successorum esse cognoscitur; et econtra, in compensatione hujus rei, dedit idem Odo, comes, ex comitatu suo, terram Sancto Mauricio, aequis mensuris similiter funibusque determinatam, praenominato Dodoni, episcopo, successoribusque suis habendam, in qua praecessorum suorum comitum sedes fuisse memoratur: unde et duas commutationes, inter se aequo tenore conscriptas et legaliter roboratas, ad relegendum nobis ostendentes, petierunt ut eas auctoritatis nostrae praecepto confirmare dignaremur; quorum petitionibus libenter assensum praebentes, hoc altitudinis nostrae scriptum fieri jussimus, per quod praecipimus atque firmanus ut quicquid pars juste et rationabiliter alteri contulit parti, sicut in memoratis commutationibus contine-

¹ La date de cette charte, telle qu'elle est publiée dans le *Gallia Christiana*, devrait être attribuée au 3 juillet 850. Les éditeurs du *Gallia* se sont en effet servis pour établir le texte de ce document d'une assez mauvaise copie de Duchesne (E), qui porte à la date: *Data, V nonas julii, anno XI regnant Karolo... indictione XIV*. Mais l'original de ce diplôme existait encore au siècle dernier. La Bibliothèque Nationale possède dans la collection dom Housseau une copie qui a été collationnée sur cet original et qui fournit la date, *V. non. julii, anno XII regn. Karolo, ... ind. XIV*. L'indiction et l'année du règne concordent à fixer la date de ce document au 3 juillet 851.

tur, jure firmissimo teneat atque possideat, et quicquid exinde facere voluerit, libero in omnibus ponatur arbitrio; et ut haec nostrae confirmationis auctoritas inviolabilis perseveret, de anulo nostro subter eam jussimus sigillari.

Signum Karoli, gloriosissimi regis.

Bartholomeus, notarius, ad vicem Hludowici, recognovit et subscripsit. Data V nonas julii, anno XII¹ regnante Karolo, glorioso rege, indictione XIV. Actum in loco qui dicitur Litnus², in Dei nomine feliciter. Amen.

- A. Original perdu.
- B. Copie du XII^e siècle dans le Cartul. de Saint-Maurice, perdue.
- C. Copie du XVIII^e siècle à la Bibl. Nat. Coll. dom Housseau, T. 1, n^o 73, d'après A et B.
- D. Copie du XVIII^e siècle à la Bibl. Nat. Coll. Moreau, T. 1, f^o 199, d'après C.
- E. Copie du XVII^e siècle à la Bib. Nat. Coll. Duchesne, T. xxii, f^o 104, d'après B.
- F. Imprimé dans le *Gallia Christiana*, T. xiv. *Instr.*, col. 145, d'après E.

RENÉ MERLET,

Archiviste paléographe.

¹ Var. XI (E).

² Var. *Lirinus* (E).

